



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

L'aide aux stocks sera versée dès le 25 mai

Paris, le 4 mai 2021

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et **Alain Griset**, ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises annoncent que la mise en place de la mesure spécifique pour soutenir les commerçants de l'habillement, de la chaussure, du sport, de la maroquinerie et des articles de voyage affectés par la problématique de stocks saisonniers sera versée dès le 25 mai.

Cette aide représentera 80% du montant de l'aide perçue par ces entreprises au titre du fonds de solidarité du mois de novembre 2020. Cela bénéficiera à 36 000 entreprises de moins de 50 salariés pour un montant moyen de 5600 euros par commerce¹.

L'entreprise n'aura pas besoin de renseigner un formulaire, le versement par les services de la DGIFP se fera automatiquement.

¹ Pour les entreprises qui réalisent plus de 1 M€ de CA par mois, la problématique des stocks sera traitée dans le cadre du dispositif « coûts fixes ».

Contacts presse

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Alain Griset

01 53 18 46 41 - presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr
